



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DE LA MI-LÉGISLATURE 2012-2017

Le programme de législature en bonne voie de réalisation

A mi-législature, le canton affiche une bonne santé, tant au niveau de l'économie que des finances publiques, malgré le poids des incertitudes du contexte national et international. Plus de 130 mesures et décisions issues du programme de législature ont été prises. La méthode de travail du Conseil d'Etat, fondée sur la recherche de compromis dynamiques, continue de porter ses fruits. L'accroissement de la démographie constitue le défi majeur pour ces prochaines années.

Lors de l'élaboration en 2012 du programme de législature, le canton pouvait s'appuyer sur des finances assainies et le dynamisme de son économie. Au lendemain de la crise financière internationale de 2008 puis de celle de l'euro, l'exposition du tissu économique vaudois aux évolutions et aléas de l'économie mondiale était logiquement relevée. Aux yeux du Conseil d'Etat, le canton pouvait affronter les années à venir en comptant sur des atouts réels quoique fragiles. Parmi les défis à long terme, les effets de la croissance démographique étaient mis en évidence, de même que la nouvelle donne énergétique.

En 2012, le Conseil d'Etat a défini dans son programme de législature cinq axes et 23 priorités (www.vd.ch/2012-2017). Aujourd'hui, plus de 130 mesures et décisions ont été prises, et près de 60 autres sont d'ores et déjà annoncées pour la fin de la législature (Cf. annexe : Bilan du Programme de législature, état au 31.12. 2014).

Dans le domaine fiscal, le Conseil d'Etat, avec sa feuille de route sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), a élaboré une stratégie d'avenir claire et équilibrée entre la nécessité de réformer la fiscalité des sociétés et l'importance de mesures sociales en faveur de la classe moyenne et des familles.

Le domaine du logement a franchi une importante étape en 2014 avec l'élaboration du contre-projet gouvernemental à l'initiative de l'Asloca, favorable à la construction de logements à loyers abordables. Dans le domaine de la sécurité, alors que la police coordonnée poursuivra sa consolidation, une planification des infrastructures

pénitentiaires à long terme a été annoncée et se concrétisera dans les prochaines années. Enfin, d'autres projets et chantiers majeurs se poursuivent, en matière d'aménagement du territoire (3e adaptation du Plan directeur cantonal), de mobilité (ex.: développement du RER Vaud ; future RC 177), d'éducation et de formation (ex. : Campus Santé; gymnase de Renens; nouvelles lois dans les domaines de l'aide aux études et à la formation ainsi que de la pédagogie spécialisée), de santé (ex.: nouvel hôpital pédiatrique), de culture (ex.: futur pôle muséal), de soutien à l'économie (ex.: fonds de soutien au secteur industriel, politique agricole), de sport (ex.: candidature pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020).

Si le bilan s'avère globalement positif, le Conseil d'Etat ne sous-estime pas pour autant les nombreux défis que doit relever le canton en 2015 et au-delà. Le vote du 9 février 2014 pose d'épineuses questions par rapport aux conditions du développement économique du pays, en générant un climat d'incertitude pour les entreprises. Le Conseil d'Etat reste convaincu que l'ouverture est essentielle à la prospérité du canton mais il s'agit également de maintenir le cap en termes de formation, d'insertion professionnelle et de lutte contre les pratiques abusives sur le marché du travail.

Quant aux tensions internationales actuelles, elles nécessitent une attention soutenue aux effets en termes d'accueil et de cohésion sociale.

Le gouvernement rappelle également que l'avenir du canton sera très vraisemblablement marqué par un accroissement de la démographie: à l'horizon 2030, le nombre d'habitants oscillera entre 825'000 et 900'000. En conséquence, le cadre régissant l'aménagement du territoire est un enjeu d'intérêt public: le Conseil d'Etat sera attentif à la nécessité de prévenir les risques de blocages pour les infrastructures, le logement et l'économie. De plus, la stratégie énergétique 2050 exige d'anticiper dès à présent les actions nécessaires à une politique énergétique durable.

Le gouvernement est convaincu que le canton parviendra à relever ces défis. Les Vaudoises et les Vaudois ont plusieurs fois affirmé qu'ils étaient attachés à la cohésion sociale, à l'ouverture et au développement de l'économie, atouts majeurs pour surmonter les éventuelles difficultés à venir.

Quant au Conseil d'Etat, il conclure des compromis dynamiques - y compris dans un contexte politique différent - en particulier sur des dossiers sensibles, tels que les relations financières entre l'Etat et les communes, l'assainissement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, la réorganisation des départements en cours de législature, le contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux », ou encore la réforme de la fiscalité des entreprises. Il entend poursuivre sur cette voie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 janvier 2015

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09

[Bilan programme mi-legislature 12 01 2015](#)

[Dossier medias bilan mi-legislature 12 01 2015](#)